



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie, de la formation et de  
la recherche DEFR

*Courriel* : [Aemterkonsultationen@are.admin.ch](mailto:Aemterkonsultationen@are.admin.ch)

*Fribourg, le 30 janvier 2024*

2024-65

### **Consultation sur la Politique des agglomérations et la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne**

Messieurs les Conseiller fédéraux

Nous nous référons à votre courrier du 2 novembre 2023 concernant la consultation sur la Politique des agglomérations ainsi que la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne.

Selon votre demande, nous prenons volontiers position sur les questions suivantes :

- > *Soutenez-vous la nouvelle orientation des deux politiques : une vision commune avec des objectifs communs mais également spécifiques et un plan d'action unique pour les différents espaces ?*

Nous soutenons l'idée d'une vision commune avec des objectifs partagés tout en reconnaissant la nécessité d'objectifs spécifiques adaptés aux caractéristiques uniques de chaque espace. Il est important de tenir compte des spécificités des différents espaces ainsi que de la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux. La recherche de synergies entre la ville et la campagne doit être au cœur du projet afin de ne pas alimenter les différences entre ces espaces mais au contraire de favoriser la collaboration. Nous soutenons la mise en place d'un plan d'action unique visant à concrétiser cette vision et ces objectifs communs. Nous saluons également la mise en avant de la Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne (PERM). Pour le canton de Fribourg, s'engager dans le développement de ce projet implique non seulement une reconnaissance formelle, mais aussi la nécessité que la Confédération y alloue des ressources substantielles, à condition que cela ne prétérite pas les ressources à disposition de la politique des agglomérations. Il est par ailleurs crucial que les mesures et les programmes demeurent spécifiques à chaque domaine.

- > *Considérez-vous la vision avec les objectifs comme un cadre d'orientation pertinent – tant pour les politiques sectorielles que pour votre organisation ? Les principaux défis des agglomérations, des espaces ruraux et des régions de montagne sont-ils abordés selon vous ?*

La vision ainsi que les objectifs (chap. 5) sont à saluer et nous semblent complets. Nous saluons avec satisfaction la mise en avant de la Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne (PERM). Cette visibilité accrue ne peut qu'apporter des avantages significatifs. Pour le canton de Fribourg, s'engager dans le développement de ce projet implique non seulement une reconnaissance formelle, mais aussi la nécessité que la Confédération y alloue des ressources substantielles, à condition que cela ne prétérite pas les ressources à disposition de la politique des agglomérations. En évaluant les principaux défis des agglomérations, des espaces ruraux et des régions de montagne, nous estimons que la nouvelle orientation aborde de manière adéquate ces enjeux.

- > *Les nouvelles mesures du plan d'action – Rendre visible la contribution des politiques sectorielles aux objectifs de la Politique des agglomérations et de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne ; Transfert des expériences des projets-modèles ; Avenir pour les régions (AveniR) – offrent-elles un complément utile aux mesures et instruments déjà existants ? Offrent-elles un potentiel de promotion d'un développement cohérent dans les agglomérations ainsi que dans les espaces ruraux et les régions de montagne ?*

Il convient de noter en préambule que le programme d'agglomération est de loin l'instrument le plus important et le plus puissant, ce qui se justifie par la répartition de la population entre les types de régions. Dans la mesure où cela n'impacte pas les politiques d'agglomération, la PERM mérite cependant d'être renforcée.

Les trois nouvelles mesures proposées semblent être des compléments utiles aux instruments déjà existants. La première mesure consiste à dresser un inventaire de toutes les politiques efficaces en termes d'espace. Nous sommes favorables à l'augmentation de la visibilité de ces contributions, mais nous constatons qu'aucune mesure nouvelle sera mise en œuvre. La seconde mesure est de promouvoir un meilleur transfert des connaissances de projets-modèles existants. Encore une fois, il ne s'agit pas vraiment d'une mesure nouvelle. Et la troisième (AveniR) est aussi à considérer avant tout comme un transfert de connaissances de l'existant vers les régions. Nous relevons le manque de caractère novateur d'une mesure. Nous vous encourageons à élaborer de nouvelles initiatives plus concrètes en termes de contenu, ou à renforcer efficacement celles qui existent déjà, notamment le programme d'agglomération.

- > *Etes-vous intéressés par un échange régulier sur les thèmes de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne ?*

Nous exprimons un intérêt continu pour un échange régulier sur les thèmes de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne, idéalement sans créer de nouveaux canaux institutionnels, mais en utilisant ceux qui existent, comme par exemple la Conférence tripartite. Ce dialogue renforcera la compréhension des besoins locaux, permettant une mise en œuvre plus efficace des politiques et favorisant un développement territorial équilibré et durable.

Nous émettons volontiers encore quelques remarques par rapport au document « Management Response » :

- > Empfehlung 3 « Modellvorhaben Nachhaltige Raumentwicklung ausbauen und als Innovationsmotor der KoRE nutzen »:

La mesure de projets-modèles est alimenté par des moyens très modestes (ev. 1 million de francs par année par la Confédération). Nous nous demandons si cette mesure peut déclencher les effets escomptés avec si peu de moyens.

- > Empfehlung 4 « Die Agglomerationsprogramme Verkehr und Siedlung ohne thematische Änderungen weiterführen, aber weitere wichtige Themen in separaten Programmen aufnehmen » :

Nous saluons le fait que les programmes d'agglomération se poursuivent sans changements fondamentaux. Cependant, nous considérons qu'il s'agit d'une occasion manquée de renforcer le programme d'agglomération sur des thématiques connexes. Notamment, le thème du paysage est déjà obligatoire, mais il n'y a pas de fonds de soutien pour les mesures paysagères. De nombreux sujets connexes, tels que la biodiversité, l'écologie ou la protection du climat, peuvent être abordés simultanément avec ces mesures paysagères. Des PA renforcés dans ce sens pourraient fonctionner comme un levier efficace en intégrant des fonds destinés à des mesures paysagères ou liées à la biodiversité. Il est imaginable que des fonds provenant d'autres sources pourraient être affectés ainsi dans ce programme. À tout le moins, ces adaptations potentielles devraient être examinées de manière plus approfondie.

- > Empfehlung 5 « Neben dem AP V&S ein separates, aber abgestimmtes thematisches Agglomerationsprogramm «Klima und ökologische Infrastruktur» schaffen und eigenständig finanzieren » :

Nous soutenons le fait qu'il n'y ait pas de création d'un « programme d'agglomération » séparé pour les infrastructures climatiques et écologiques ». Comme décrit ci-dessus, ces sujets « verts » thématiquement liés aux volets existants des PA devraient être intégrés dans le volet du programme existant, avec les moyens nécessaires pour les renforcer à cette fin.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et restons à disposition pour tout complément.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—  
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Coordinateur des agglomérations ;  
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ;  
à la Chancellerie d'Etat.